

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n^o 1005)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 108 à 129

présentés par
M. Issindou
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet article, supprimer les mots : « et d'accepter les offres raisonnables d'emploi mentionnées à l'article L. 5411-6-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas acceptable de contraindre un demandeur d'emploi à s'engager à accepter toute offre sous peine de sanctions, quelque soit son projet professionnel personnel.

Selon le rapport Boulanger remis au Gouvernement en mai dernier, « la recherche active d'emploi est la contrepartie de l'indemnisation et du service public rendu par l'opérateur ». Jusqu'à présent, l'indemnisation est fondée sur un droit acquis par le versement de cotisations.

Mais avec l'introduction de « l'offre raisonnable d'emploi », le demandeur d'emploi sera tenu d'accepter des offres qualifiées de « raisonnables » et si par deux fois, il refuse ces emplois, son allocation sera suspendue, voir supprimée.

Les droits des demandeurs d'emploi, vont être ainsi contrôlés, réduits et supprimés en cas de refus d'accepter n'importe quel emploi.

L'objet de ce projet de loi corrobore avec la volonté du gouvernement de réduire les allocations chômage pour reverser les excédents de l'UNEDIC sur le financement des retraites sans augmenter les cotisations sociales, en orientant les demandeurs d'emploi sur les métiers en tension de l'hôtellerie la restauration et du bâtiment ou les conditions de travail et de rémunération sont particulièrement dégradées, ce qui aura également pour effet de réduire les statistiques du chômage.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n^o de M. Issindou
Adt n^o de M. Mallot
Adt n^o de Mme Delaunay
Adt n^o de M. Gille
Adt n^o de Mme Hoffman-Rispal
Adt n^o de M. Juanico
Adt n^o de Mme Lemorton
Adt n^o de Mme Pinville
Adt n^o de M. Rogemont
Adt n^o de M. Sirugue
Adt n^o de M. Eckert
Adt n^o de M. Féron
Adt n^o de Mme Filippetti
Adt n^o de Mme Iborra
Adt n^o de M. Liebgott
Adt n^o de M. Michel Ménard
Adt n^o de M. Néri
Adt n^o de M. Renucci
Adt n^o de M. Roy
Adt n^o de Mme Marisol Touraine
Adt n^o de M. Dolez
Adt n^o de M. Vidalies